

REGLEMENT BROCANTE

Art 1 : L'association « La Cour'Oie » est l'organisatrice du vide-grenier se tenant dans le Bourg de Courcoury le 15 Août 2022.

Art 2 : L'accueil des exposants débute de 6 h 30 jusqu'à 8 h 00 (En cas de retard merci d'appeler le 06.xx.xx.xx.xx.)

Art 3 : Les emplacements sont attribués après inscription. L'exposant doit impérativement communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre, joindre le règlement et la photocopie d'une pièce d'identité (extrait K-bis pour les professionnels).

Art 4 : Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence d'un des éléments demandés.

Art 5 : Dès son arrivée, l'exposant sera accompagné à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à procéder à des aménagements.

Art 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, etc...). L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

Art 7 : Les places non-occupées après 8 h 00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité. En cas d'absence, l'exposant devra aviser l'organisateur au moins 72 h 00 avant la date du vide grenier, à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

Art 8 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Art 9 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

oooooooo

Je soussigné, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 15 Août 2022. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins mon inscription la photocopie de ma carte d'identité (extrait K-bis pour les professionnels) ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre de « La Cour'Oie » (l'encaissement se fera après la manifestation).

Fait à le 2022